



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

L'an deux mil dix neuf, le 18 juillet à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 12 juillet conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DOUZE à la Mairie de VIC- SUR-CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;
M. Jean-Claude COUTEL - Mme Elisabeth RISPAL - M. André JAULHAC, adjoints ;
M. Sébastien CAZELLES – Mme Michèle COURBEBASSE – M. Patrick CAYROU –
M. Michel LENGAGNE – Mme Odile SERGUES – Mme Pascale DRELON –
Mme Hélène POUILHES – M. Philippe LETANG, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Thérèse VIDALENC, M. Christophe HUGON, Mme Lucienne NUMITOR (pouvoir à M. Michel LENGAGNE), M. Matthieu LOURS, M. Géraud MAURS, Mme Anny PECHAUD (pouvoir à Mme Hélène POUILHES)

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2019

ORDRE DU JOUR

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h30. Madame le maire met au vote le procès-verbal de la séance du 11 juin 2019, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1) Informations

- **Devis signés**, conformément au BP 2019 :

Nature du devis	Entreprise	Montant en € HT	Date de signature
Reprise mur rue Pierre de Cols	AUZOLLES	3 000.00	4/7/2019
Voirie VERNET	EATP	18 140.00	4/7/2019
Rue CHANTEPERDRIX	EATP	7 372.00	4/7/2019
Pose clôture grillagée école élémentaire	PECHAUD	944.00	4/7/2019
Cache conteneurs	ACO	6 707.00	4/7/2019
Contrat de collaboration	TEMPO HOSPITALITY	15 000.00	10/7/2019

- **Schéma d'aménagement de la traverse**

Mme le maire dit qu'elle assistera courant septembre à une réunion de présentation du projet au stade esquisses à la DREAL. Une réunion de présentation aux élus suivra, avant un vote en conseil municipal.

- **Fermeture du guichet de la gare**

Mme le maire dit que le Président de la Région a obtenu un moratoire pour la fermeture des guichets des gares. Le guichet de VIC-SUR-CERE est donc maintenu jusqu'à nouvel ordre. Des réunions doivent se tenir à partir du mois de septembre avec la SNCF et SNCF mobilité. Mme le maire dit qu'il serait très opportun de travailler avec la communauté de communes et la Région sur un projet de pôle intermodal en lien avec la gare d'Aurillac.

- **Finances – Ligne de crédit**

Mme Lucienne NUMITOR informe les conseillers qu'il convient de renouveler la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole, dans les conditions suivantes :

<i>Montant :</i>	200 000 €
<i>Durée :</i>	12 mois
<i>Taux de référence :</i>	Euribor 3 Mois (Pour information Euribor 3 mois du 11/07/2018 : - 0,364 %)
<i>Marge :</i>	+ 0.75 %
<i>Au taux actuel de :</i>	0.75 % <i>marge comprise</i>
<i>Montant minimum des tirages :</i>	Aucun
<i>Demande de fonds :</i>	J (jours ouvrés) avant 12h00
<i>Remise des fonds :</i>	J+ 2 (jours ouvrés)
<i>Mode de versement :</i>	Virement adressé à votre Comptable Public
<i>Mode de calcul des intérêts :</i>	Nombre de jours exact / 365
<i>Paiement des intérêts :</i>	Trimestriel à terme échu
<i>Mode de règlement des intérêts et du capital :</i>	Virement de votre Trésorier
<i>Frais :</i>	0.20% soit 400 €

2) Services publics - Restructuration DDFIP - Vœu contre le démantèlement des services publics

Mme le maire informe que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre...) et le conseil aux élus.

Le Département du Cantal ne conserverait plus que deux centres de comptabilités publiques de plein exercice (Aurillac et Saint-Flour).

La DGFIP affiche, dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement de « points de contact » (Maisons de Services Au Public (MSAP) notamment) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées.

Madame le Maire souligne l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les plus petites, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

S'OPPOSE à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural

EXPRIME son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable.

REAFFIRME l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales.

DEMANDE le maintien des trésoreries de proximité et les moyens pour exercer pleinement leurs compétences actuelles.

Unanimité

En plus de la perte d'un service aux usagers, M. Philippe LETANG souligne que cela va entraîner également la perte d'un loyer pour la commune.

3) **Objet : Finances – Marchés publics – Rénovation de la piscine municipale - Avenant n°1 au lot n°3 du marché de travaux**

M. André JAULHAC dit que des travaux modificatifs et supplémentaires non prévus au marché justifient un avenant sur le lot n°3 :

Travaux modificatifs :

- Moins-value habillage goulottes des 2 bassins : - 5 295,00 € HT
- Moins-value 16 sabots d'échelle : - 1 255,84 € HT
- Moins-value pose de feutre sous liner : - 2 902,50 € HT
- Plus-value pour fourniture et pose de 4 échelles selon devis de l'appel d'offres : + 2 200,00 €
- Plus-value pour systèmes de fixation de lignes de flotteurs : + 360 € HT
- Plus-value pour fourniture de 5 bidons de peinture pour goulottes : + 750 € HT

Travaux supplémentaires :

- Selon devis du 27/05/2019 : fourniture et pose d'un liner 15/100è dans la pataugeoire : 17 521,07 € HT
- selon devis du 27/05/2019 : fourniture et pose d'une ligne de nage supplémentaire de 25 ml et habillage de 6 plots de départ : 3 210,80 € HT

LE CONSEIL,

VU la délibération d'attribution des marchés de travaux n° 2018-069,
CONSIDERANT l'exposé de M. André JAULHAC,

DECIDE de signer l'avenant ci-dessous au marché de travaux de rénovation de la piscine municipale, portant le nouveau montant du lot n°3 à 104 736.86€ HT :

Lot	Entreprise	Montant du marché € HT	Objet de l'avenant	Montant de l'avenant € HT
3- Étanchéité des bassins	DEPAN' PISCINES	90 148.33	Travaux modificatifs :	
			Moins-value habillage goulottes des 2 bassins	- 5 295,00
			Moins-value 16 sabots d'échelle	- 1 255,84
			Moins-value pose de feutre sous liner	- 2 902,50
			Plus-value pour fourniture et pose de 4 échelles selon devis de l'appel d'offres	+ 2 200,00
			Plus-value pour systèmes de fixation de lignes de flotteurs	+ 360.00
			Plus-value pour fourniture de 5 bidons de peinture pour goulottes	+ 750.00
			<i>Sous total</i>	-6 143.34
			Travaux supplémentaires :	
			fourniture et pose d'un liner 15/100è dans la pataugeoire :	+17 521,07
			fourniture et pose d'une ligne de nage supplémentaire de 25 ml et habillage de 6 plots de départ	+3 210,80
			<i>Sous total</i>	20 731.87
			Total avenant	14 588.53

AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Mme Hélène POUILHES, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote

4) **Marchés publics - Rénovation piscine municipale – Attribution du marché de travaux de création du bac tampon et du bac d’écrtage**

M. André JAULHAC rappelle aux conseillers qu’une consultation a été ouverte en date du 4 juin 2019 pour les travaux de création du bac tampon et du bac d’écrtage. A la date limite de remise des offres le mardi 25 juin 2019 à 12 heures, le marché a été déclaré infructueux, aucune offre n’ayant été réceptionnée.

Cependant, l’entreprise BOUSQUET ayant eu des échanges avec le maître d’œuvre au sujet du contenu du CCTP, et des choix techniques à retenir pour réaliser ces travaux, et comme suite à l’infructuosité constatée, la collectivité a sollicité en direct cette entreprise afin qu’elle puisse formuler une offre avant la date du mercredi 10/7/2019 à 12h00.

L’entreprise BOUSQUET a remis une offre le 5/7/2019 à 11h.

LE CONSEIL,

VU le Code des marchés publics, et notamment son article 28,
VU la délibération n°2018-090 du 10 décembre 2018,

CONSIDERANT l’analyse des offres des bureaux d’étude IGETEC/TUAL en date du 15/7/2019,
CONSIDERANT l’exposé d’André JAULHAC,

DECIDE d’attribuer le marché de travaux comme suit :

Lots	Entreprise attributaire	Montant € HT
Lot unique	BOUSQUET	116 649.50

AUTORISE Mme le maire, ou l’un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Mme Hélène POUILHES, intéressée à l’affaire, ne prend pas part au vote

5) **Affaires culturelles – Projet autour du livre – Avenant à la convention de mise à disposition de l’agent de la médiathèque**

Mme Odile SERGUES, conseillère déléguée, rappelle aux conseillers que la commune a mis à disposition un agent de la médiathèque au profit de la Communauté de communes, pour exercer les fonctions de Chargée de mission « Projets autour du livre » » pour une durée de 100 heures sur 6 mois, soit entre le 1er janvier 2019 et le 30 juin 2019.

Elle explique que, dans le cadre de la préparation des actions d’éducation artistique et culturelle sur le territoire et comme suite aux échanges de la commission culture au niveau de l’EPCI, il est proposé de réaliser un avenant à la convention de mise à disposition avec la mairie de Vic-sur Cère concernant l’agent chargée de mission.

En effet, sur les projets autour du livre et sur les 100 heures prévues d’ici fin juin, il reste 30 heures. Il est proposé de solder ces heures sur les mois de septembre et d’octobre 2019 en direction principalement du relais d’assistantes maternelles Les Pit’choux du Centre Social et Culturel du Carladès.

Pour rappel, la communauté de Commune Cère et Goul en Carladès rembourse à la Commune la somme de 1 700 euros, soit le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent correspondant à la durée de la mise à disposition, ainsi que des frais de déplacements (prévisionnel de 1 000 kms).

LE CONSEIL,

VU la délibération n°81-2019 du conseil communautaire en date du 24/6/2019,
CONSIDERANT l’exposé de Mme Odile SERGUES,

APPROUVE l’avenant à la convention de mise à disposition d’un agent de la médiathèque au profit de la Communauté de communes, qui en modifie la durée pour la prolonger jusqu’au 31 octobre 2019.

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l’un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

6) Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Mme le maire informe les conseillers que deux agents des services techniques peuvent prétendre à un avancement de grade, l'un avec réussite à un examen professionnel, l'autre sans examen et à l'ancienneté.

LE CONSEIL,

VU l'avis favorable de la CAP en date du 11/6/2019

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 9 avril 2019,
CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs, suite à l'avancement de grade de deux agents, de la façon suivante :

Ancienne situation	Nouvelle situation	Date d'effet
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1/1/2019
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1/1/2019

DIT que le nouveau tableau des emplois est le suivant :

AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

<p>Filière technique <u>Cadre d'emploi : Technicien</u> Grade : technicien - Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0 <u>Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial</u> Grade : Adjoint technique - Ancien effectif : 8 - Nouvel effectif : 6 Grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe - Ancien effectif : 5 - Nouvel effectif : 7 Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe - Ancien effectif : 2 - Nouvel effectif : 4 <u>Cadre d'emploi : Agent de maîtrise</u> - Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 2</p>	<p>Filière Administrative <u>Cadre d'emploi : Attaché</u> Grade : Attaché - effectif : 1 <u>Cadre d'emploi : Rédacteur</u> Grade : Rédacteur - effectif : 1 <u>Cadre d'emploi : Adjoint administratif</u> Grade : Adjoint administratif - Effectif : 1 Grade : adjoint administratif ppal de 2^{ème} classe - Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0 Grade : adjoint administratif ppal de 1^{ère} classe - Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1</p>
<p>Filière Médico-sociale <u>Cadre d'emploi : Agent spécialisé des écoles maternelles</u> Grade : Agent spécialisé principal écoles maternelles 2^{ème} classe - Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0</p>	<p>Filière Culture <u>Cadre d'emploi : adjoint du patrimoine de 2^{ème} cl</u> Grade : adjoint du patrimoine de 2^{ème} cl - Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0 Grade : adjoint du patrimoine de 1^{ère} cl - Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1</p>
<p>Filière Animation <u>Cadre d'emploi : Adjoint d'animation</u> - Effectif : 1</p>	

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.